



Durée : 1 jour

Nombre de participants : 6 à 12

PUBLIC CONCERNÉ

Professionnels exerçant leur activité dans le secteur relevant des codes NAF concernés par la convention collective CINOV-SYNTec, Assistantes Administratives...

TARIFS

| | |
|-------------------|-----------------------|
| Inter-Entreprises | |
| Tarif Public : | 650,00 € H.T. |
| Intra-Entreprise | <i>Nous consulter</i> |

OBJECTIFS

- Comprendre les modalités d'aménagement de la durée du Travail de la convention collective de notre branche.
- Connaître les éléments de base de la gestion des contrats de travail en fonction de la Convention Collective.
- Maîtriser l'application de la CCN du contrat à la paie.

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Diffusion de Powerpoint.
- Cas pratiques, exemples et modèles de bulletins de paies.
- Accès à la plate-forme LMS Dokeos (support de cours en ligne, outils collaboratifs, quiz...).
- Partage d'expérience.

PRÉ-REQUIS

- Aucun.

PROGRAMME

1. Introduction :

- Rappel sur les principes légaux du temps de travail.
- Présentation de l'accord 35 heures CINOV/ SYNTec.

2. Les modalités standards :

- Application de la durée légale du temps de travail.
- Le régime des heures supplémentaires : accomplissement et limites (commande, pouvoir de direction, et preuve), calcul des heures effectuées (principe et exceptions), paiement des heures supplémentaires.

3. Les modalités à 38,5 heures hebdomadaires :

- Les cas d'application : salariés concernés, conditions de salaires et motivation.
- Les modalités d'application : décompte du temps de travail, nombre de jours maximum, rémunération.
- Le compte de temps disponible.

4. Les forfaits annuel jours

- Rappel chronologique.
- Le champ d'application de ce forfait : salariés concernés.
- Les conditions de mise en place du forfait jours : clause écrite obligatoire et justification du cas de recours.
- Les modalités de décompte : base annuelle et modalités de calcul.
- La rémunération du forfait : principe, calcul, application au bulletin de paie et limites.
- Les limites légales : obligation de décomptes, contrôle, limites légales du temps de travail, obligation de suivi particulier des

salariés (suivi de la charge de travail, suivi médical, obligation de déconnexion...).

5. L'organisation du temps de travail sur l'année :

- Les modalités de cette modulation annuelle : principe de la variation de l'horaire hebdomadaire, mise en œuvre, salariés concernés, modalités de décomptes des heures travaillées, lissage de la rémunération, et avantages de cette modulation.